

COMMUNE DE CHAMPLOST

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal

du 18 octobre 2016

Présents : QUÉRET Jean-Louis (Maire), SEILLIÉBERT Christophe (Adjoint), GENREAU François (Adjoint) BOCAT MONNET Christiane (Adjointe), BERCIER Sophie, CHICON Pierre, COMPERAT Jean-Raymond, PERQUY Alain, PRÉVOST Yvette, QUARTIER David.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

MILLARD Julien a donné pouvoir à SEILLIÉBERT Christophe,
LORIN Gwénaél a donné pouvoir à QUÉRET Jean-Louis,

Absents non excusés :

ARMONGON Maryline
COMBAL Patrice.

Secrétaire de séance : SEILLIÉBERT Christophe

Les conseillers n'ayant aucune observation à apporter au dernier compte rendu, ils signent le registre des délibérations.

ORDRE DU JOUR

2016/057 Renégociation des prêts bancaires :

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'avec Christiane BOCAT-MONNET ils ont demandé, auprès des différentes banques où la commune a des emprunts, une renégociation des taux. Le Crédit Agricole ne renégocie pas ses taux pour les collectivités territoriales, en ce qui concerne l'emprunt pour l'assainissement de Vachy / Prunelles auprès de la Caisse d'Epargne, il est trop récent, tandis que la Banque Populaire nous a fait une offre (0.95%) concernant les quatre emprunts en cours. Nos encours représentent un capital de 125 319,01 € soit un total d'intérêts de 34 805,61 € et une I.R.A (indemnité de remboursement anticipée) d'un montant de 2 493,42 €.

La mise en place du nouveau financement en un emprunt sur une durée de 11 ans générera 6 945,94 € d'intérêts auxquels il faut rajouter le montant des I.R.A. de 2 493,42 € à ce jour, soit un coût total de financement de 9 439,36 € à mettre au regard des 34 805,61 € d'intérêts actuels, le gain sera donc de 25 366,25€.

Le Conseil vote à l'unanimité POUR.

2016/058 Contrat de travail pour le remplacement de la secrétaire de mairie :

M. le Maire explique au conseil municipal que pour le remplacement de la secrétaire de mairie, Marine a été embauchée avec un premier contrat pour un surplus de travail mais qu'il convient de l'embaucher pour un remplacement mais comme l'embauche est récente et que la période d'essai a été courte, il convient de lui faire un contrat d'un mois (jusqu'au 31 octobre 2016) et demande qu'afin de ne pas refaire de conseil municipal sur ce sujet, ce dernier lui laisse le pouvoir de prolonger ce contrat sur trois mois par période d'un mois renouvelable, et ce, donc jusqu'au 31 janvier 2017.

Le Conseil vote à l'unanimité POUR.

2016/059 Programme action ONF 2017 :

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'Office National des Forêts a proposé un programme d'actions concernant les travaux sylvicoles pour l'année 2017, il précise que ces travaux prévoient l'entretien de cloisonnements d'exploitation et sylvicoles avant exploitation / vente sur pied, parcelle 2, pour un montant de 530,00 € HT qui seront inscrits au budget communal 2017.

Le Conseil vote à l'unanimité POUR.

QUESTIONS DIVERSES

Baptême républicain.

M. le Maire informe qu'il a été sollicité pour procéder à un baptême républicain au domicile d'habitants de Champlost. Même si, contrairement à un mariage, la loi ne l'interdit pas, il souhaite que les baptêmes républicains (qui doivent véhiculer les valeurs morales et civiques de notre pays) se déroulent dans la Mairie.

Travaux

Christophe SEILLIEBERT rapporte que le vitrail de l'église de Champlost qui avait été cassé l'année dernière a été restauré par Mme BOEL (maitre verrier local).

Réfection église

François GENREAU revient sur la chapelle renaissance de l'Eglise de Champlost qui est en très mauvais état. Il contactera M. LERICHE, architecte spécialisé en monuments anciens afin d'avoir une idée du cout de la restauration.

Calendrier Ad'AP

Christophe SEILLIÉBERT présente l'Agenda d'Accessibilité Programmée établie par la Commission des travaux. Le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité. Les travaux seront réalisés selon les moyens et les besoins de la commune.

La séance est levée à 21H45.

Vu par nous, Jean-Louis QUÉRET, Maire de la commune de CHAMPLOST, pour être affiché le 26 octobre 2016, à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 avril 1884.

Le Maire,
Jean-Louis QUÉRET

